**Le Conseil Général du LOIRET fait des choix politiques et refuse d'en assumer les conséquences sociales et financières**

Mr DOLIGE président du Conseil Général du LOIRET a décidé de ne plus subventionner les actions de préventions spécialisées dans son département. Cette décision provoque une suppression d'emploi pour les 220 salariés de l'association IPSIS.

Ce choix est pour le moins discutable, car les conséquences sont importantes pour tous les enfants les adolescents et les familles concernées.

Mais le Président du Conseil Général du Loiret ne se contente pas de cela, après avoir laissé croire qu’un soutien serait apporté aux salariés victimes des effets dévastateurs de sa politique, Mr DOLIGE refuse de prendre en charge les conséquences financières de sa décision et par la même, se désintéresse du sort des salariés et de l’association IPSIS qui jusqu’au 31/12/2013 avaient en charge les actions de préventions spécialisées dans le département.

L’association IPSIS se retrouve à devoir financer plus d’**un millions d’euro** pour le licenciement des 20 salariés du SPS OPELIA et cela remet en cause les 220 emplois que compte cette association qui ne pourra pas supporter les conséquences financières de cette affaire, mais le Conseil Général n’en à cure.

La prévention des jeunes mineurs est une action obligatoire à mettre en œuvre par les conseils généraux, hors plus de 80% des 454 Enfants et adolescent que prenait en charge l’association IPSIS sont mineurs.

S’il est vrai que l’action politique oblige à faire des choix ! C’est par leur refus de les assumer que les populations perdent confiances en ceux qui les font.